

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES ASSOCIATIONS LORIENTAISES

Samedi 7 juin 2008 – Foyer Agora Courbet

77 associations (92 personnes) étaient présentes. 61 associations ont participé à l'élection des représentants des associations.

La Ville de Lorient était représentée par M. Laurent Tonnerre, Adjoint délégué à la Vie Associative et Citoyenneté, Démocratie de Proximité, Centres Sociaux ; M. Christian Busnel, Directeur Général du Service Culturel et des représentants des services de la Ville de Lorient.

M. Norbert Métairie, maire, a clôturé la journée.

Ordre du jour :

- Bilan du fonctionnement du Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA)
- Modifications des règles de fonctionnement
- Echanges sur la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les associations lorientaises
- Election de la délégation associative au sein du CCVA
- Présentation d'une étude sur la mise en place d'un groupement d'employeurs

1) BILAN DU FONCTIONNEMENT DU CCVA

Le rythme de travail a été dense cette première année avec

- 10 réunions plénières du CCVA
- 4 réunions de travail sur la Charte
- 1 rencontre avec la municipalité pour la signature officielle de la Charte d'engagements
- 6 réunions de la délégation associative

Une présence effective significative avec 70% de participants.

Les travaux effectués, les thématiques abordées

a) la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les associations lorientaises

- 4 réunions de travail de septembre à décembre 2007
- une proposition qui s'est construite progressivement
- une recherche sur ce qui se fait dans d'autres villes
- une validation par le bureau municipal
- la signature officielle en mairie de Lorient le 9 janvier 2008
- la publication du texte de la Charte en livret papier et sur le site de Lorient Asso

b) la communication

La réflexion est en cours sur la méthode à mettre en place pour une meilleure information des associations sur l'avancement des travaux effectués par le CCVA et pour recueillir les problématiques des associations lorientaises à porter à la connaissance de tous.

Plusieurs pistes se dessinent :

- Lorient Asso : courroie de transmission des informations
- le site internet
- Lorient Magazine et la presse locale
- un courrier électronique
- des permanences à Lorient Asso des élus du CCVA

c) repérage des problématiques actuelles des associations lorientaises

Identification des questions que se posent les associations :

- la communication interne en direction des adhérents, des bénévoles et des salariés
- la communication entre les bénévoles et les salariés
- la responsabilité des associations « employeurs »
- la mobilisation des bénévoles
- l'organisation démocratique
- la concurrence avec le secteur marchand
- l'association et l'économie sociale et solidaire
- le renouvellement des dirigeants
- la mise en réseau des associations
- la communication externe sur les événements
- la responsabilité, la protection des bénévoles, les assurances
- l'organisation de manifestations
- la valorisation des bénévoles, leur statut
- la pérennité du bénévolat, son rôle dans la société
- la mise en commun des moyens

Si des associations membres de l'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises) ont d'autres suggestions quant aux problématiques qu'elles voudraient voir traiter dans le cadre du CCVA, Lorient Asso est à leur disposition pour recueillir ces demandes et les transmettre au CCVA, afin qu'elles soient prises en compte.

Pour rappel, adresse mail de Lorient Asso : lorientasso@mairie-lorient.fr

Une thématique a déjà été abordée concernant **l'organisation de manifestations** en mai 2008. Une autre est programmée à la rentrée de septembre sur les **assurances**.

Par ailleurs, à propos **des subventions attribuées aux associations**, une rencontre a eu lieu avec le Directeur des Services financiers et juridiques de la Ville de Lorient qui a présenté les éléments juridiques, fiscaux et financiers que chaque association doit respecter :

Statuts, récépissé de déclaration et de modification (statutaire, bureau, siège...), liste des membres du Conseil d'Administration, extrait du Journal Officiel, procès-verbal du Conseil d'Administration, compte-rendu de l'Assemblée Générale, comptes annuels certifiés (par documents joints).

La délégation associative a présenté ses requêtes :

- *disposer du dossier de subvention en ligne* avec la possibilité de le transmettre par courrier électronique et de pouvoir communiquer les documents financiers en pièces jointes.
- *améliorer et élargir l'information sur les « délais de traitement » administratifs des demandes* en joignant au dossier de demande de subvention un récapitulatif des délais d'instruction interne : du dépôt des dossiers jusqu'au vote et aux délais de versement des subventions.
- *actualiser la présentation du dossier de demande de subvention*, indiquer les informations associatives ainsi que les espaces où les associations peuvent se renseigner en ce qui concerne le versement de leur subvention et disposer d'un interlocuteur référencé.
- *améliorer le délai de versement des subventions votées*
- *harmoniser le délai de versement* entre associations (principe d'égalité de traitement).
- *soumettre aux banques un protocole* pour limiter les frais liés aux facilités de trésorerie, liées au décalage dans le versement des subventions.

Les demandes des associations seront transmises aux Elus de la Ville de Lorient qui feront part aux membres du CCVA des éventuelles modifications ou décisions.

Les perspectives

- améliorer la communication entre les associations et le CCVA
- proposer des temps de travail aux associations lorientaises sur leurs préoccupations
- mettre la question de la vie associative au débat public en organisant par exemple une conférence et / ou des ateliers sur la question du bénévolat
- évaluation des deux premières années de fonctionnement

2) PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CCVA

En attendant une évaluation plus systématique d'évaluation prévue en 2009, quelques ajustements ont été proposés à l'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises) du 7 juin 2008 pour faciliter le fonctionnement du CCVA. Ces modifications ont été approuvées par l'APAL.

- Les suppléants

Jusqu'au 7 juin 2008, la délégation associative est composée de titulaires et de suppléants. Or, les suppléants, malgré la réception des compte-rendus après chaque séance du CCVA, ont mal vécu leur place au sein du CCVA. Il a donc été proposé à l'Assemblée de passer à **3 titulaires dans chaque collège** au lieu de 2 et de ne plus avoir de suppléant.

La proposition est adoptée par l'APAL.

- Les candidats

Il est prévu qu'il est nécessaire d'être présent physiquement pour pouvoir se présenter en tant que candidat à la délégation associative du CCVA.

Proposition de modification du CCVA : pour se présenter, **il sera dorénavant nécessaire que le candidat, en cas d'absence, soit représenté par son association, sa présence physique n'ayant plus un caractère obligatoire.**

La proposition est adoptée par l'APAL.

3) PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX CONTENUS DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS LORIENTAISES

a) les principes de définition de la Charte

- une relation partenariale
- fondée sur la collaboration de deux légitimités essentielles
- en accord sur des valeurs

b) les associations concernées

- siège social à Lorient
- activité régulière à Lorient allant au-delà de l'organisation d'un ou deux événements
- et qui se reconnaissent dans les principes décrits dans la charte d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les associations lorientaises.

Des valeurs et des principes partagés

- la reconnaissance du rôle des associations
 - faciliter l'engagement des citoyens
 - créer du lien social
 - une attention aux préoccupations des habitants
 - un relais entre les citoyens et les institutions
 - apporter une réponse à des besoins, lieu d'innovation
 - interpeller l'environnement
 - contribution à la vie économique

- des principes partagés
 - une relation partenariale
 - transparence et continuité

Les engagements des associations

- inscrire leur action dans l'esprit de la vie associative
- mettre en place une éthique financière basée sur la transparence
- développer des processus de mutualisation inter associative
- faire vivre le mouvement associatif lorientais

Les engagements de la Ville de Lorient

- reconnaître l'utilité sociale du monde associatif
- respecter leur autonomie
- consulter les associations
- soutenir et valoriser le bénévolat
- s'appuyer sur le monde associatif pour mettre en œuvre des actions
- soutenir l'activité des associations

Les associations membres de l'APAL se reconnaissent à priori dans les principes de la Charte ; cependant, à ce jour, Lorient Asso n'a reçu des associations que 158 adhésions signées.

Il est toujours temps d'adresser l'adhésion à la Charte, signée, ou de se déplacer au bureau d'accueil de Lorient Asso pour la signer. Une carte de membre de l'APAL est établie au nom de l'association signataire.

4) LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION ASSOCIATIVE AU CCVA (Conseil Consultatif de la Vie Associative)

Les électeurs :

- un représentant mandaté par l'organe dirigeant d'une association lorientaise, membre de l'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises) :
une association = un électeur = une voix.

Les candidats

- des élus associatifs mandatés par l'organe dirigeant d'une association lorientaise
- un candidat par association au maximum
- le candidat doit se déclarer appartenir à l'un des huit secteurs d'activité définis
- s'il n'y a pas suffisamment de candidats dans un secteur d'activité, le poste reste vacant
- les candidatures sont transmises à Lorient Asso

En cas d'égalité de voix entre le 2^{ème} et le 3^{ème} ou le 3^{ème} et le 4^{ème}, il est procédé à un 2^{ème} tour (uniquement pour le ou les secteurs où il y a égalité). Si l'égalité demeure, un 3^{ème} tour est effectué. S'il y a encore égalité, un tirage au sort est organisé.

Cette année, 22 personnes se sont portées candidates. 19 représentants associatifs ont été élus.

Secteur d'activité	Représentants associatifs élus	
Culture	Claude CHRESTIEN Isabelle DURET Pierre MAYOL	Société d'Archéologie et d'Histoire Lorient Rouge Garance Atelier d'Art Université du Temps Libre Pays de Lorient
Humanitaire International	Charles NGUYEN QUAC VINH Ange RABEHANTA	l'APPEL Lorient Valiha Amitié France Madagascar
Environnement	Michèle LE FLOCH	Comité Lorient Ville Fleurie

Secteur d'activité	Représentants associatifs élus	
Social Santé	Anne-Lyse BONNEC André CLOATRE Christiane TREMEAUD	Le Café des Parents Donneurs de sang bénévoles Ligue contre le cancer
3 ^{ème} âge, handicap	Jean-Claude COURTIN Roland DELALEE Monique STINTZY	Trait d'Union Kerentrech – Le Manio Ligue de l'Enseignement 56 Retraite Loisirs de Lorient
Sport	Bernard CHUDEAU Alain GIROUX	Office des Sports de Lorient Patronage Laïque de Lorient
Enfance, jeunesse, animation de quartier	Hélène LE CROM Stéphane LE TALLEC	FCPE Morbihan Club de Go de Lorient
Autres secteurs	Jean BESSIAS Michèle KERLIDOU Sébastien PICARD	Cap Cadres Lorient Solidarité des Retraités 56 Union Nationale des Présidents d'Associations

5) PRÉSENTATION D'UN PROJET DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

M. Geourjon du Collectif de Kerfléau de Caudan a présenté lors de l'APAL son étude sur la mise en place d'un groupement d'employeurs associatifs.

C'est quoi ?

Un groupement d'employeurs est une association, loi 1901, régie par les articles du Code du travail L127-1 et suivants (Loi de 1985), qui a pour objet la mise à disposition de personnels auprès de ses adhérents.

Pour quoi ?

Pour permettre aux structures associatives de mutualiser leurs besoins.

Pour qui ?

Pour les structures associatives confrontées à des variations de leurs besoins de personnels.
Pour les salariés, possibilité de transformer un emploi précaire en contrat à durée indéterminée à temps plein en complétant chez d'autres adhérents du groupement d'employeurs.

Comment ça marche ?

Le principe consiste à compléter les besoins de plusieurs employeurs, pour construire un emploi à temps plein à partir d'emplois saisonniers et/ou d'emplois à temps partiel.
En tant qu'employeur, le groupement d'employeurs recrute ses salariés (en collaboration avec les associations adhérentes), établit et gère leur contrat de travail, est responsable de leur formation et de leur activité.
Par le groupement d'employeurs, son employeur, chaque salarié est mis à disposition tantôt d'un membre du groupement d'employeurs, tantôt d'un autre.

M. Geourjon invite les associations au DEBAT DE PRESENTATION DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS Pays de Lorient mardi 1^{er} juillet 2008 de 9 h à 12 h à la Cité Allende, salle Audiovisuelle, porte D.

Ordre du jour :

- Un groupement d'employeurs, pour quoi faire ?
- Comment ça marche ?
- Pour quel type de structure ?
- Combien ça coûte ?
- Qu'a-t-on à y gagner ?
- Pour quels employeurs ?
- Pour quels salariés ?

Contact : Marc Geourjon – tél 02 97 76 74 80 - groupe_emploi@kerfleau.org

Si vous souhaitez plus d'informations sur le fonctionnement du Conseil Consultatif de la Vie Associative, rencontrer un de ses délégués, faire part d'idées, questions, suggestions... vous pouvez prendre contact avec Lorient Asso au 02 97 21 66 19 ou par courriel lorientasso@mairie-orient.fr

Pour information, **la prochaine séance du CCVA se tiendra le jeudi 11 septembre 2008 à 18 h à la Cité Allende, salle A03**, porte A.

N'hésitez pas à faire connaître vos actualités ou autres à Mme Gérard à Lorient Asso pour diffusion auprès du CCVA.
